

PLAN D'ACTION SUR LA TRANSFORMATION DE LA GOUVERNANCE PUBLIQUE AU SERVICE DE LA DÉMOCRATIE NUMÉRIQUE

Voici les domaines clés de la gouvernance publique dans lesquels il convient que les gouvernements des pays de l'OCDE agissent afin de répondre aux opportunités et aux défis de la transformation numérique pour renforcer la démocratie, en s'appuyant à cette fin sur les travaux du Comité de la gouvernance publique (CGP) ainsi que sur les travaux actuels et futurs des autres comités compétents de l'OCDE.

Domaine clé n° 1 – Renforcer la représentation et la participation démocratiques dans le contexte de la transformation numérique

Encourager une plus grande participation et un plus grand engagement dans les élections et les processus démocratiques au sens large par des moyens numériques, en :

- Utilisant des canaux numériques dédiés pour mieux informer, écouter et mobiliser davantage les citoyens avant, pendant et après les processus électoraux ;
- Fournissant une assistance spécialement destinée aux citoyens, de manière à développer leur culture, leurs compétences et leurs capacités en lien avec le domaine du numérique, afin qu'ils puissent utiliser les canaux numériques de manière efficace et sûre pour accroître leur participation aux processus démocratiques et exercer leurs droits civiques et politiques ;
- Soutenant le développement de canaux numériques permettant une participation, une délibération et une consultation citoyennes constructives au-delà des élections, aux niveaux national et infranational, en ayant recours à des technologies civiques (voir le [Plan d'action sur le renforcement de la participation, de la représentation et de l'ouverture dans la vie publique](#)) ;
- Favorisant l'intégrité de l'information de sorte à étayer un débat public reposant sur les faits, en promouvant des espaces numériques citoyens sûrs, permettant aux citoyens d'avoir accès à des informations, de s'exprimer, de s'associer, de s'organiser et de participer à la vie publique, aux fins de l'instauration d'un débat démocratique, en empêchant la polarisation politique pendant les élections et au-delà et en luttant contre les contenus fallacieux et destinés à manipuler générés au moyen de systèmes d'intelligence artificielle ou découlant de leur utilisation (voir le [Plan d'action sur la gouvernance publique au service de la lutte contre la mésinformation et la désinformation](#)) ; et en
- Promouvant la transparence et la redevabilité dans la mise au point et l'utilisation par les entreprises des technologies numériques et émergentes, pour faire en sorte que les droits humains et les libertés fondamentales soient pleinement respectés.

Veiller à ce que la participation aux élections, l'engagement dans les élections et la participation aux processus démocratiques au sens large soient ouverts à tous, en :

- Encourageant la capacité à agir et l'inclusion en matière de politique, y compris en facilitant la participation aux processus électoraux, en particulier pour les jeunes, tout en garantissant le respect de la vie privée et la sécurité ;

- Faisant en sorte que la marginalisation numérique ne soit pas un obstacle à l'exercice du droit de vote des groupes vulnérables et sous-représentés – tels que les personnes âgées, les personnes handicapées et les minorités – notamment par des mesures garantissant l'égalité d'accès à l'information, l'utilisation d'un langage clair et simple et l'accès équitable aux outils numériques ;
- Comblant les écarts de participation aux élections et aux processus démocratiques entre les communautés urbaines et rurales, en accordant une attention particulière aux groupes vulnérables et sous-représentés, en proposant des formations, un soutien, des consultations citoyennes et des moyens d'accéder aux infrastructures (y compris aux infrastructures publiques numériques) qui tiennent compte de ces différences, de sorte à promouvoir l'inclusion ;
- Empêchant les abus et le harcèlement en ligne envers les candidates et les candidats issus de groupes vulnérables et sous-représentés pendant les campagnes électorales et les débats publics ;
- Luttant contre le désengagement de la vie civique et des processus démocratiques en renforçant la culture médiatique et numérique des citoyens, en particulier les jeunes, dans le cadre de l'éducation civique, afin qu'ils disposent des informations nécessaires pour s'orienter dans le débat public et qu'ils soient en mesure d'exercer leurs droits civiques et politiques à l'ère du numérique, en déployant des solutions technologiques citoyennes au sein de l'administration et/ou en partenariat avec d'autres acteurs de ces technologies ;
- Assurant une expérience fluide et cohérente entre les différents canaux de sorte à faciliter la participation aux processus démocratiques et électoraux, sans compromettre la possibilité de bénéficier d'une assistance humaine ; et en
- Favorisant la sensibilisation des électeurs aux risques et avantages potentiels que présente l'utilisation de l'intelligence artificielle dans les processus électoraux, en interagissant avec les citoyens pour les aider à comprendre comment ces technologies sont utilisées actuellement dans le cadre des élections et comment elles peuvent contribuer à la préservation de l'intégrité du processus démocratique.

Protéger l'intégrité des systèmes électoraux, des élections et des processus démocratiques au sens large, en :

- Veillant à ce que l'administration électorale fasse preuve d'intégrité, d'équité, de précision et de redevabilité dans son utilisation des outils numériques, notamment de l'intelligence artificielle, pour renforcer la confiance dans le processus électoral ;
- Luttant contre la mésinformation et la désinformation pendant les campagnes électorales (voir le [Plan d'action sur la gouvernance publique au service de la lutte contre la mésinformation et la désinformation](#)) ;
- Prenant des mesures de garantie visant à empêcher toute ingérence nationale et étrangère induite au moyen des plateformes numériques et d'autres composantes de l'écosystème d'information numérique influençant le débat public (voir le Plan d'action pour des démocraties ouvertes plus fortes dans un monde globalisé, le [Plan d'action sur la gouvernance publique au service de la lutte contre la mésinformation et la désinformation](#) et le [Plan d'action sur le renforcement de la participation, de la représentation et de l'ouverture dans la vie publique](#)) ;
- Renforçant les capacités numériques des administrations électorales afin de garantir l'intégrité électorale et de protéger les données électorales de toute influence nationale et étrangère induite (voir le Plan d'action pour des démocraties

ouvertes plus fortes dans un monde globalisé , le [Plan d'action sur la gouvernance publique au service de la lutte contre la désinformation et la désinformation](#) et le [Plan d'action sur le renforcement de la participation, de la représentation et de l'ouverture dans la vie publique](#)) ;

- Comblant les lacunes de la réglementation régissant les processus électoraux en ligne, en ce qui concerne par exemple le financement des campagnes en ligne, la publicité à caractère politique en ligne, et le micro-ciblage à des fins politiques, et en soutenant des mécanismes appropriés de sanctions et de recours auprès du juge électoral en cas de violations ;
- Veillant à garantir l'ouverture d'un plus grand nombre de données sur les partis et le financement des campagnes politiques, afin de faciliter le contrôle citoyen et de renforcer la confiance dans les campagnes électorales ; et en
- Associant les responsables de l'action publique, les spécialistes et la société civile aux travaux visant à améliorer la compréhension collective du potentiel, des risques et des utilisations possibles de l'intelligence artificielle au service des processus démocratiques, de sorte à mieux anticiper les opportunités et les risques et d'actualiser en conséquence les cadres d'action et les cadres normatifs concernés.

Domaine clé n° 2 – Moderniser les institutions démocratiques afin de répondre aux opportunités et aux défis de la transformation numérique pour la démocratie

Renforcer l'engagement et le contrôle parlementaires en :

- Mettant à profit les technologies et les innovations numériques pour accentuer le rôle de représentation, d'élaboration des lois et de contrôle des parlements, afin notamment de renforcer les relations avec les électeurs, d'instaurer des processus délibératifs, et de faciliter les auditions numériques ; et en
- Renforçant les capacités numériques des institutions responsables de la supervision, de la redevabilité et de l'intégrité des institutions démocratiques (telles que les commissions parlementaires, les institutions d'audit, les autorités de lutte contre la corruption ou les médiateurs) et en mettant à profit l'analyse des données, l'intelligence artificielle et d'autres technologies émergentes.

Renforcer les compétences et les capacités numériques du secteur public afin de soutenir l'engagement des citoyens auprès des institutions démocratiques et de protéger leurs droits, en :

- Veillant à ce que les fonctionnaires disposent des capacités et des compétences numériques nécessaires pour participer aux efforts d'inclusion numérique et soient sensibilisés aux enjeux d'une utilisation digne de confiance et éthique des données et des technologies émergentes, telles que l'intelligence artificielle, tout en promouvant des outils et des politiques visant à attirer et à retenir une diversité de talents numériques dans la fonction publique ;
- Veillant à ce que les prestataires de services publics disposent des capacités nécessaires pour concevoir et fournir des services de qualité à l'ère du numérique, en se fondant notamment sur une compréhension plus approfondie des utilisateurs, de leurs besoins et des technologies les plus aptes à y répondre ;
- Renforçant les capacités numériques des autorités réglementaires et répressives, afin qu'elles suivent le rythme d'évolution rapide des technologies, à la fois pour qu'elles exécutent leurs tâches plus efficacement et pour qu'elles adaptent leur

mission à l'ère du numérique, y compris en renforçant leur expertise dans des domaines comme la science des données, la cybersécurité et l'intelligence artificielle ;

- Veillant à ce que les institutions qui protègent les droits politiques et les libertés civiles des citoyens, notamment les systèmes judiciaires, soient équipées des capacités et des outils numériques nécessaires pour faciliter l'accès à la justice, remplir leurs rôles existants et assumer de nouvelles responsabilités à l'ère du numérique ;
- Garantissant le respect des droits politiques et des libertés civiles individuels et collectifs, ce respect étant indispensable pour que la démocratie prospère à la fois hors ligne et en ligne, en rappelant son importance fondamentale dans des engagements politiques et des déclarations sur les droits ;
- Améliorant la transparence et la redevabilité dans l'utilisation des technologies émergentes dans le secteur public, au moyen de registres publics et d'un accès public aux données et aux algorithmes utilisés au soutien de la prise de décisions et des politiques publiques ;
- Réduisant le caractère discrétionnaire et en améliorant l'équité dans l'accès aux services publics, en s'appuyant sur les technologies numériques pour faire participer les utilisateurs à la conception et à la fourniture de services publics centrés sur l'humain, proactifs et numériques ;
- Veillant à une utilisation responsable et digne de confiance des données et des technologies émergentes – telle l'intelligence artificielle – dans le secteur public, dans le respect des valeurs démocratiques, y compris en atténuant les risques – par exemple, les risques d'accès non autorisé, de fuites de données et de biais algorithmiques – et en mettant en place des garanties, des garde-fous et des moyens de recours, en particulier dans des domaines politiques sensibles tels que la prévention des fraudes, l'application de la loi et l'administration de la justice ; et en
- Veillant à ce que les citoyens participent au développement et au déploiement de l'intelligence artificielle, ainsi qu'à la régulation de son utilisation, dans le secteur public.

Domaine clé n° 3 – Mettre à profit des instruments d'action clés pour répondre aux opportunités et aux défis de la transformation numérique au profit de la démocratie, en

- Allouant les ressources budgétaires nécessaires au développement, à la maintenance et à l'utilisation d'outils numériques technologiquement neutres et résilients à des fins démocratiques ;
- Adoptant une approche fondée sur le risque, technologiquement neutre et adaptée aux défis de demain pour réglementer les activités numériques qui ont un impact sur le fonctionnement de la démocratie ;
- Concevant des solutions conjointement avec des partenaires internationaux, afin de garantir la cohérence des règles au niveau mondial et de réduire les possibilités d'arbitrage réglementaire ;
- Garantissant un accès universel à l'identification numérique, en mettant en place des mesures destinées à protéger la vie privée et la sécurité, afin de permettre aux citoyens de justifier de leur identité en ligne, de faire valoir leurs droits civiques et d'accomplir leurs devoirs démocratiques ; et en

- Développant l'engagement civique, en améliorant l'offre, l'accessibilité et la réutilisation des données pertinentes (par ex., sur les élections, le lobbying, la budgétisation et les marchés publics) par la société civile, les médias indépendants, les partis politiques et les parlements.

Mener une action collective par le biais de l'OCDE :

- Conformément au [Plan d'action sur la gouvernance publique au service de la lutte contre la désinformation et la désinformation](#), collaborer avec des spécialistes et des responsables de l'action publique par l'intermédiaire du Centre de ressources de l'OCDE sur l'intégrité de l'information (anciennement le « Centre de ressources de l'OCDE sur la désinformation et la désinformation ») pour faire progresser la mise en œuvre des recommandations du rapport de l'OCDE intitulé « [Les faits sans le faux: Lutter contre la désinformation, renforcer l'intégrité de l'information](#) », pour faire en sorte que les travaux menés aient un impact au niveau mondial, en particulier compte tenu de l'influence potentielle de technologies émergentes telles que l'intelligence artificielle sur le débat public et les élections.
- Conformément au Plan d'action complémentaire du deuxième pilier axé sur l'égalité femmes-hommes (Encadré A du [Plan d'action sur le renforcement de la participation, de la représentation et de l'ouverture dans la vie publique](#)), approfondir l'analyse des aspects de ce Plan d'action liés au genre, y compris en ce qui concerne la documentation et l'échange de bonnes pratiques pour s'attaquer au harcèlement en ligne, en particulier celui dont les femmes font l'objet lorsqu'elles sont candidates à des élections et participent à des débats démocratiques en ligne.
- En collaboration avec d'autres comités de l'OCDE, explorer le soutien pouvant être apporté aux Membres de l'Organisation dans le domaine de la culture numérique afin d'encourager la participation démocratique.
- Encourager le dialogue au niveau mondial, favoriser l'analyse des politiques et partager des données probantes relatives à l'impact des technologies civiques sur la démocratie et les opportunités permettant de les intégrer aux structures institutionnelles, en menant des études de cas et en élaborant un rapport global sur la technologie civique au profit de la démocratie, sur la base des ressources de l'Observatoire de l'innovation dans le secteur public (OPSI).
- En collaboration avec le Comité de la politique de la réglementation de l'OCDE, développer l'Initiative BRIDGE, pour une meilleure réglementation à l'ère du numérique (Better Regulation for the Digital Age), afin d'aider les pays à réglementer les activités numériques de la manière la plus efficace et la plus efficiente et à combler les écarts observés entre les pays et les régions dans leurs approches de la gouvernance des activités numériques.
- Promouvoir des approches fondées sur les droits des citoyens et centrées sur les utilisateurs pour la conception et la fourniture des services publics afin de renforcer la confiance à l'égard des pouvoirs publics, en élaborant une Recommandation de l'OCDE sur des services administratifs publics centrés sur l'humain [[OECD/LEGAL/0503](#)], comme l'ont demandé les Ministres dans la Déclaration de l'OCDE sur l'instauration de la confiance et le renforcement de la démocratie [[OECD/LEGAL/0484](#)].
- Encourager l'échange de bonnes pratiques sur la transformation numérique de la justice - qui constitue un service public d'importance cruciale -, sur l'utilisation éthique des technologies émergentes en matière d'application de la loi et d'administration de la justice, et sur le rôle des autorités judiciaires pour faire

respecter les droits à l'ère du numérique.

- Faire progresser l'analyse des politiques, le dialogue et la formulation d'orientations sur les compétences et les connaissances requises pour les fonctionnaires afin de concevoir et de mettre en œuvre des initiatives en matière de démocratie numérique, en s'appuyant sur les travaux récents consacrés aux compétences numériques dans le secteur public et en les enrichissant.
- Faire progresser l'analyse des politiques, le dialogue et la formulation d'orientations sur l'utilisation fiable et responsable de l'intelligence artificielle dans le secteur public, y compris sur l'éthique des données et la transparence des algorithmes, en particulier dans des domaines critiques et sensibles de la gouvernance publique et des élections, en étroite collaboration avec le Groupe de travail sur la gouvernance de l'intelligence artificielle et son Observatoire OCDE des politiques relatives à l'IA, sous la direction du Comité de la politique du numérique (CPN).
- Faciliter le partage des connaissances par l'analyse des politiques et la formulation d'orientations de sorte à promouvoir une compréhension commune de la manière dont les droits politiques et les libertés civiles doivent être respectés en ligne.
- Analyser, dans le cadre des travaux menés pour le rapport « Governing with AI », les opportunités et les défis liés à l'utilisation de l'IA générative dans la gouvernance publique au service de la démocratie